



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination et du management  
de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme Parré  
☎ 02.40.41.21.60  
☎ 02.40.41.22.77  
✉ nathalie.parre@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le **26 SEP. 2013**

**Compte-rendu de la commission de suivi de site  
de l'ECARPIERE**

- Vendredi 29 juin à 14 h 30 -

-----

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'Ecarpière s'est tenue le 29 juin 2013 sous la présidence de M. Jean-Gabriel DELACROY, sous-préfet, chargé de mission à la Préfecture de la Loire-Atlantique.

**Etaient présents :**

- M. Yoann TERLISKA, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Pascal GUILLAUD, représentant la division de Nantes de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- Mme Marie-Claude. TRAINEAU, représentant le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- M. Jean-Yves TEMPLIER, vice-président du SCOT du Pays du Vignoble nantais,
- M. François GUILLOT, maire de GETIGNE,
- Mme Marie-Claire STAREL, maire de SAINT CRESPIN SUR MOINE,
- Mme Michèle LE STER, adjointe au maire de VERTOU,
- M. Boris LUSTGARTEN, représentant l'association « Sèvre nantaise et ses affluents »,
- M. Jean-Marie PASQUEREAU, représentant l'association « Moine et Sèvre pour l'avenir »,
- M. Bernard COVEZ, représentant l'exploitant AREVA - accompagné de M. Bernard COVEZ, responsable AREVA Mines territorial Ouest, M. Christian ANDRES, responsable gestion des sites France AREVA Mines, M. Alex ALLAIRE, responsable AREVA Mines du site de l'Ecarpiere, Mme Delphine POULIQUEN, responsable communication (AREVA Mines) ;
- M. Hubert BARBONNEAU, représentant l'association des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. René COUPRIE, représentant l'Amicale des anciens mineurs de la COGEMA Vendée,

Le secrétariat était assuré par Mmes Jacqueline LE TOUZIC et Nathalie PARRE du bureau des procédures d'utilité publique à la préfecture de la Loire-Atlantique.

**Etaient excusés les représentants de :**

- Préfet de Maine et Loire,
- Agence régionale de la santé des Pays de la Loire,
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,
- U.D.P.N. (union dép. des associations de protection de la nature),
- S.D.A.O.C. (syndicat de défense des appellations d'origine contrôlées muscadet),
- I.N.A.O. (institut national de l'origine et de la qualité).

Avant de laisser la parole à M. le Maire de Gétigné, M. DELACROY souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la nouvelle commission de suivi de site (C.S.S.). Cette instance remplace la commission locale d'information et de surveillance (C.L.I.S.) conformément au décret du 7 février 2012. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange et à promouvoir l'information du public sur le devenir du site de l'ancienne mine d'uranium de l'Ecarpière et de ses alentours.

M. Delacroy détaille les modifications apportées par la création de la C.S.S. :

- les documents de séance sont envoyés au moins 14 jours à l'avance ;
- elle comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges ;
- l'ordre du jour sera par la suite élaboré (éventuellement par simple échange de courriels) par les représentants du bureau ainsi constitué.

Ces modifications sont accueillies très favorablement par l'assistance qui a apprécié de pouvoir consulter les documents avant la séance.

L'association « Moine et Sèvre pour l'avenir » précise être très défavorable à l'ordre du jour de cette séance, et souhaite que soit principalement abordée la problématique de la gestion des stériles miniers. En outre, son représentant M. Jean-Marie PASQUEREAU précise qu'il était présent lors de la dernière C.L.I.S. du 19 janvier 2012 et que son nom ne figure pas dans le compte-rendu du 16 mars 2012. Il souhaite par ailleurs que ce dernier soit modifié. Il est pris acte de sa demande. La phrase de l'avant-dernier paragraphe : « *les associations ont exprimé leurs réserves sur la méthode craignant qu'une partie des stériles ne soit pas prise en compte* » est remplacée par « *L'association Moine et Sèvre a exprimé des réserves sur la méthode craignant qu'une partie des stériles ne soit pas prise en compte* ». Le compte-rendu du 16 mars 2012 est validé.

➤ **Composition de la C.S.S.**

M. Delacroy explique que la composition de la C.S.S. est fixée par un arrêté préfectoral du 31 mai 2013. Elle est composée de 5 collèges qui ont tous le même poids en cas de vote.

Areva Mines demande à modifier :

- le collège « exploitant » en inscrivant quatre membres d'Areva au lieu d'un seul. Suggestion accordée.
- le collège « des salariés » en ajoutant un élu du C.H.S.C.T. et un délégué du personnel. Cette demande sera étudiée. Areva Mines est invitée à faire ses propositions en adressant un courriel à la préfecture.

L'association de la Sèvre nantaise et de ses affluents propose que le président de la CLE du SAGE de la Sèvre nantaise soit associé afin d'assurer la prise en compte de l'impact sur l'eau. Cette suggestion est acceptée : il pourra figurer en tant que « personnalité qualifiée » dès qu'il en aura fait la demande.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir apprécierait que soit notée « Madame la présidente de l'association » ... au lieu de « Monsieur le président ».

#### ➤ **Election des représentants du bureau**

Sont élus en tant que membres du bureau, les représentants suivants :

- la DREAL au titre du collège des services de l'Etat ;
- le Maire de Gétigné au titre du collège des collectivités territoriales ;
- l'association Moine et Sèvre pour l'avenir au titre du collège des riverains ou associations de protection de la nature ;
- Areva Mines au titre du collège exploitant ;
- l'amicale des anciens mineurs de la COGEMA Vendée au titre du collège des salariés.

Madame la Maire de Saint Crespin sur Moine aimerait être associée à l'élaboration de l'ordre du jour et prendra contact, le moment venu, avec Monsieur le Maire de Gétigné.

#### ➤ **Présentation du bilan 2012**

Les employés d'Areva Mines ont présenté les documents de séances :

- ① résultats de la surveillance environnementale – années 2011 et 2012 ;
- ② résultats de la surveillance de la stabilité des digues du stockage des résidus de traitement (ICPE) ;
- ③ Information aux membres de la CLIS.

Deux documents ont été envoyés aux membres de la CSS mais n'ont pas été commentés en séance, faute de temps :

- ④ Surveillance du site : bio indicateurs chaîne alimentaire ;
- ⑤ surveillance du site : vecteur eau.

A la demande des associations et des maires, la société AREVA s'est engagée à inscrire les valeurs réglementaires encadrant les rejets aqueux dans les futures présentations et à transmettre aux propriétaires des puits faisant l'objet de mesures, les résultats des analyses assortis des valeurs de référence et de commentaires éventuels.

➤ **Bilan environnemental des sites miniers en Loire-Atlantique** (focus sur le secteur de l'Ecarpière) (cf document ⑥)

Le bilan environnemental des sites miniers uranifères de Loire-Atlantique est un inventaire complet des sites miniers, dont celui de l'Ecarpière, consultable en préfecture de la Loire-Atlantique (6 quai Ceineray - porte A4 – 2ème étage). La DREAL s'engage à mettre prochainement en ligne ce dernier sur son site internet. [le bilan environnemental du 44 est sur le site internet de la DREAL depuis août 2013 à l'adresse suivante: <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/bilan-environnementaux-a2258.html>]

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir souhaite que ce document soit utilisé à bon escient, qu'il ne tombe pas dans l'oubli et qu'il serve à l'élaboration du PLU. Monsieur le maire de Gétigné rappelle qu'il est impossible de construire sur le site de l'Ecarpière (zone de stockage classée en zone Nb du PLU et site industriel d'exploitation classé UE2). La DREAL explique que ce bilan n'a pas une vocation urbanistique ; il sert essentiellement à avoir les connaissances sur l'état du site.

L'Autorité de sûreté nucléaire précise qu'il s'agit d'un document permettant de servir de base à l'instauration d'éventuelles prescriptions complémentaires au titre des I.C.P.E.

La question est posée d'inscrire une Servitude d'Utilité Publique mais pour le moment le Code minier ne le permet pas partout. Il s'agit d'une procédure longue soumise à enquête publique.

➤ **Gestion des stériles miniers** (cf document ⑦ : remis en séance : bilan du recensement des stériles)

\* le recensement :

Durant des années, la COGEMA a fourni des stériles miniers plus ou moins chargés en uranium aux entreprises de travaux publics afin de servir de remblai pour les routes, et parfois les soubassements de maison, etc. Afin de vérifier leur compatibilité avec l'usage du sol actuel, Areva Mines a réalisé une recherche documentaire, lancé des appels à témoins, mais surtout conduit une campagne hélicoptérée de repérage d'éléments radioactifs. Une investigation au sol, réalisée jusqu'en mai 2013, a permis d'en préciser les mesures. Les recherches sont compliquées par le fait que la radioactivité existe à l'état naturel et que seules les zones présentant un débit de dose supérieur au bruit de fond naturel doivent être repérées. A partir des données récoltées, une cartographie a ainsi pu être définie (appelée carte de recensement).

La société Areva a déterminé 31 zones de réutilisation sur la commune de Gétigné et 33 zones sur Saint Crespin sur Moine, classées en fonction de la dose efficace ajoutée annuelle (DEAA) calculée et exprimée en millisievert par an (mSv/an). Ces cartes de recensement feront l'objet d'une prochaine transmission à la préfecture dès que les documents seront finalisés au niveau départemental (prévu au 2<sup>nd</sup> semestre). Nota : les cartes de recensement sont terminées pour les communes de Saint Crespin sur Moine et de Gétigné. La préfecture transmettra ensuite aux maires les cartes détaillées par commune et les maires seront invités à publier ces cartes afin de les faire compléter le cas échéant (zone non identifiée lors du recensement). En fonction de chaque situation et des niveaux calculés, AREVA proposera ensuite à la DREAL les actions à mettre en place (travaux de remédiation nécessaires, évaluation spécifique avant travaux, pas d'action particulière).

Etant donné que les cartes sont d'ores et déjà disponibles pour leur commune, les maires de Saint Crespin sur Moine et de Gétigné souhaitent en disposer dès à présent afin de pouvoir répondre aux demandes du public. La DREAL et l'ASN sont favorables à cette requête.

Madame la maire de Saint Crespin sur Moine a déploré le manque d'information donnée en mairie avant et après la visite du technicien dont l'habitation est impactée sur sa commune. Elle a souligné l'importance de veiller à informer les élus et à mettre en place une action de communication auprès de la population.

Concernant le cas spécifique de la maison Cédelle, l'Autorité de sûreté nucléaire, la DREAL et AREVA Mines ont accepté de rencontrer rapidement, avec Mme le maire de Saint Crespin sur Moine, le propriétaire afin de lui présenter précisément la situation et les solutions envisagées.

Par ailleurs, AREVA a indiqué que les citoyens qui s'inquiétaient que leur propriété n'ait pas fait l'objet d'un contrôle par un technicien, pouvaient solliciter directement la société Areva Mines.

En tout état de cause, il a été rappelé que les niveaux d'exposition évalués ne justifiaient pas d'action instantanée au regard des seuils définis en cas de situation d'urgence radiologique, et qu'il n'y avait pas de risque sanitaire immédiat. Toutefois, les actions de remédiations devront être réalisées le plus tôt raisonnablement possible.

\* l'exutoire

Avant de retirer les stériles d'uranium, il conviendra de déterminer avec précision les lieux de stockage et de lancer dès que possible une procédure administrative afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Pour cela, le ministère de l'écologie préconise l'utilisation d'anciens sites miniers (notamment les sites miniers classés ICPE en raison de la présence d'un stockage de résidus miniers) pour le stockage de ces stériles. Une alvéole permettant d'accueillir ces stériles miniers pourrait être créée sur le site de l'Ecarpière.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir indique que le choix de l'Ecarpière paraît évident mais précise que l'arrêté préfectoral actuel ne le permet pas.

➤ Projet de stockage de boues issues de Bretagne

Des zones de concentration de radioactivité ont été identifiées à proximité des anciennes mines d'uranium dans le Morbihan, principalement dans des fossés ou des zones humides proches de certaines habitations.

Ces zones nécessitent un curage mais aucune installation classée pour la protection de l'environnement autorisée au titre de la rubrique 1735 de la nomenclature des ICPE (stockage de résidus miniers d'uranium) n'est implantée en Bretagne. Le site le plus proche est celui de l'Ecarpière. Une alvéole pourrait spécialement être conçue à cet effet. Le stock de boues représenterait 1500 à 3000 m<sup>3</sup> ce qui, selon l'Autorité de sûreté nucléaire, est à relativiser par rapport aux 11 millions de tonnes déjà stockées sur le site de l'Ecarpière.

Néanmoins, l'association Moine et Sèvre pour l'avenir s'y oppose au motif que l'arrêté préfectoral de fermeture du site exclut l'arrivée de tout autre déchet. Madame la maire de Saint Crespin sur Moine considère qu'il y a déjà beaucoup de nuisances et ne tient pas à rajouter un nouveau risque. Cependant il n'y a pas d'opposition à étudier avec précision que cet apport ajouterait en terme de risque. Monsieur le Maire de Gétigné se dit prêt à étudier cette opération à condition qu'elle reste unique et bien cadrée.

➤ Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Areva Mines fait part aux membres de la commission d'un projet de la société NEOEN d'installer des panneaux photovoltaïques dans la partie sud de la zone de stockage sur du terrain naturel.

Cette proposition suscite l'opposition de l'association Moine et Sèvre pour l'avenir qui rappelle que l'arrêté préfectoral fixant la fermeture du site interdit tout équipement lourd. Madame la maire de Saint Crespin qui projette la réalisation d'un nouveau quartier à proximité considère aberrant de rajouter d'autres choses sur le site. Monsieur le Maire de Gétigné rappelle que les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation de cet ouvrage.

Areva fera part de ces informations à la société NEOEN.

Les associations et les maires émettent le souhait que la commission se rassemble à nouveau avant la fin de l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Delacroy conclut cette réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Pour le préfet,  
Le Président, chargé de mission  
pour la politique de la ville,

Jean-Gabriel DELACROY